MISSION TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	CERTIFICAT D'AGRÉMENT POUR LES VÉHICULES TRANSPORTANT CERTAINES MARCHANDISES DANGEREUSES Ce certificat atteste que le véhicule désigné ci-après remplit les conditions requises par l'accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR).		
1. Certificat n° : **ADR-17-05174-75**	2. Constructeur du véhicule : **RENAULT V.I.**	3. N° d'identification du véhicule : **VF633DXB000101145**	4. N° d'immatriculation : **EL-966-PH**

5. Nom et siège d'exploitation du transporteur, utilisateur, propriétaire :
SUEZ RV OSIS IDF
98 AVENUE JEAN JAURES -
91230 MONTGERON

6. Description du véhicule [1] : camion N3 (PTC > 12 t) [2]

7. Désignation(s) du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR [3] :

~~EXII~~ ~~EXIII~~ FL ~~OX~~ AT ~~MEMU~~

8. Dispositif de freinage d'endurance [4]:
☐ Non applicable
☑ L'efficacité selon le 9.2.3.1.2 de l' ADR est suffisante pour une masse totale de l'unité de transport de 40.000 t [5]

9. Description de la (des) citerne(s) fixe(s) / du véhicule-batterie (le cas échéant) :
9.1 Constructeur de la citerne : **RIVARD**
9.2 Numéro d'agrément de la citerne / du véhicule-batterie : **MDR.S-010-1049**
9.3 Numéro de série de construction de la citerne / Identification des éléments du véhicule-batterie :
ORIGINAL 010 1049
9.4 Année de construction : **2001**
9.5 Code-citerne selon 4.3.3.1 ou 4.3.4.1 de l'ADR : **L4AH + S4AH**
9.6 Dispositions spéciales TC et TE selon le 6.8.4 de l'ADR (si applicable)[7] :

10. Marchandises dangereuses autorisées au transport :
Le véhicule remplit les conditions requises pour le transport des marchandises dangereuses affectées à la (aux) désignation(s) des véhicules indiquée(s) au N°7

10.1 Dans le cas des véhicules EX/II ou EX/III[4]
☐ marchandises de classe 1, y compris le groupe de compatibilité J
☐ marchandises de classe 1, à l'exception du groupe de compatibilité J

10.2 Dans le cas d'un véhicule-citerne / véhicule-batterie[3]

☑ seules les matières autorisées d'après le code citerne et toute disposition spéciale indiquée au N°9 peuvent être transportées[6]

ou ☐ seules les matières suivantes (classe, n° ONU, et si nécessaire groupe d'emballage et désignation officielle de transport) peuvent être transportées.

Seules les marchandises qui ne sont pas susceptibles de réagir dangereusement avec les matériaux du réservoir, des joints, des équipements et des revêtements protecteurs (si applicable) peuvent être transportées

11. Observations :
Numéro de l'ancien certificat : ADR-16-01572-75

12. Valable jusqu'au :
24/03/2018

Cachet du service émetteur
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l' Énergie
d'Île de France
12 cours Louis LUMIERE
CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX

Paris, le 25/09/2017

Yves SCHOEFFNER
L'Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines

1) Selon les définitions des véhicules à moteur et des remorques des catégories N et O telles que définies dans l'annexe 7 de la Résolution d'ensemble sur la Construction des véhicules (R.E.3) ou dans la Directive 97/27/CE .
(2) Le cas échéant (concerne les citernes à déchets).
(3) Biffer toute mention inutile.
(4) Cocher la mention valable.
(5) Mentionner la valeur appropriée. Une valeur de 44 tonnes ne limitera pas la « masse maximale admissible d'immatriculation / en service » indiquée dans le(s) document(s) d'immatriculation.
(6) Matières affectées au code-citerne indiqué au N°9 ou à un autre code-citerne autorisé selon la hiérarchie au 4.3.3.1.2 ou 4.3.4.1.2, compte tenu, le cas échéant, de la ou des dispositions spéciales.
(7) Non exigé lorsque les matières autorisées sont énumérées au n°10.2

13. Extensions de validité

Validité étendue jusqu'au (A) 21/03/2019	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : A Villabé le 21/03/2019 09127026 controleplus.fr VILLABE Sarl CCPLV au capital de 8 000 € Square des Brateaux - 91100 VILLABE Tél : 01 69 11 64 64 villabe@controleplus.fr Siret 753 280 825 00039 - NAF 7120 A
Validité étendue jusqu'au (A) 23/07/2020	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : CONTRÔLE BAHU POIDS LOURDS AGREMENT S077Z127 DATE DE VALIDITE 23/07/2020 SAVIGNY LE 23/07/2019 N° AGREMENT 03527019 SIGNATURE MOUCO 035 Z 70 29
Validité étendue jusqu'au (A) 23/07/2021	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : CONTRÔLE BAHU POIDS LOURDS AGREMENT S077Z127 DATE DE VALIDITE 23/07/2021 SAVIGNY LE 24/07/2020 N° AGREMENT 03527029 SIGNATURE MOUCO 035 Z 70 29
Validité étendue jusqu'au 08/07/2022	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : CONTRÔLE BAHU POIDS LOURDS AGREMENT S077Z127 DATE DE VALIDITE 08/07/2022 SAVIGNY LE 09/07/2021 N° AGREMENT 07727001 SIGNATURE
Validité étendue jusqu'au 19/07/2023	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : CONTRÔLE BAHU POIDS LOURDS AGREMENT S077Z127 DATE DE VALIDITE 19/07/2023 SAVIGNY LE 20/07/2022 N° AGREMENT 07727001 SIGNATURE MILLOT 077 Z 7001
Validité étendue jusqu'au 19/07/2024	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : CONTRÔLE BAHU POIDS LOURDS AGREMENT S077Z127 DATE DE VALIDITE 19/07/2024 SAVIGNY LE 20/07/2023 N° AGREMENT 03527029 SIGNATURE MOUCO 035 Z 70 29
Validité étendue jusqu'au (A) 24-06-2025	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature : Fait à Fleury-Mérogis le 25-06-2024 068K7005 AUTO BILAN FRANCE SAS au capital de 14 185 400 € R.C.S Versailles 434 807 795 DEKRA : S091175 RUE MARIE MARVINGT 91700 FLEURY MEROGIS Tél : 01 69 51 27 13
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :
Validité étendue jusqu'au	Cachet du service émetteur, lieu, date, signature :

NOTA : Ce certificat doit être restitué au service émetteur lorsque le véhicule est retiré de la circulation, en cas de changement du transporteur, utilisateur ou propriétaire indiqué au N°5, à l'expiration de la durée de validité ou en cas de changement notable des caractéristiques essentielles du véhicule.